

INTERVENTION DE MICHEL AUSTERLITZ AU COLLOQUE

Thème de l'intervention :

Qu'est-ce que le sport pour une personne porteuse d'un handicap ?

1/ En introduction je dois rappeler que je suis ici à titre «personnel» en tant qu'adhérent au SNEP mes propos n'engagent que moi et en aucun cas le ministère des sports et mon service, le *Pôle Ressources National Sport et Handicaps*. Il m'a été demandé d'apporter cette précision car nous sommes en période électorale.

2/ Très brièvement, mon parcours sportif et professionnel

- A l'âge d'un an et demi, poliomyélite
- Pendant l'enfance et l'adolescence, pratique de la natation, du football et du tennis de table, toujours en compétition scolaire ou de club
- Comme nous n'avions plus d'entraîneur dans mon club de tennis de table, il m'a été proposé de me former pour passer mes diplômes de cadre technique (animateur de club/ Brevet d'état 1^{er} degré/brevet d'état 2eme degré.
- De 1993 à 2003 je « fais fonction de cadre technique départemental » au sein du comité d'Ile et Vilaine de tennis de table. A ce titre j'ai entraîné et encadré les jeunes de ce département au sein du « Centre Labélisé d'Entraînement Départemental » (anciennement sport/études) au collège Anne de Bretagne à Rennes.
- Septembre 2005, je fais mon entrée à la Direction Régionale de Bretagne de la Jeunesse, des sports et de la vie associative
- Juin 2009, Chargé de mission au Pôle Ressources National Sport et Handicaps

3/ Rappel (pour ceux qui connaissent) ou information pour bien cadrer mon intervention : L'organisation du sport en direction des personnes handicapées

Deux fédérations ont une délégation de service publique spécifiquement pour l'accueil et l'organisation de la pratique du sport en direction des personnes handicapées :

- La Fédération française Handisport (FFH) pour tout ce qui concerne le handicap physique
- La Fédération Française de Sport Adapté pour ce qui concerne le handicap mental, psychique, nerveux ...
- De nombreuses personnes handicapées pratiquent également au sein des fédérations valides (le terme officiel est fédération homologue)

La loi du 11 février 2005 a considérablement modifié la prise en compte des personnes handicapée car, en partenariat avec les MDPH, il doit être proposé aux P.H un parcours de vie. Le sport peut faire partie de ce parcours de vie.

Pour ce qui me concerne j'ai toujours pratiqué au sein de fédérations valides (FFN, FFTT, fédé scolaires) car j'ai considéré dès mon plus jeune âge que le sport serait pour moi un

moyen d'intégration, un moyen de participer à la vie de groupe. Je me suis également aperçu avec le temps que cela pouvait être un moyen d'enrichissement culturel.

La pratique en compétition m'a permis :

- de m'affirmer.
- Que le « monde des valides » ne vous regarde pas comme une personne handicapée mais comme un sportif
- L'apprentissage des règles. Pas seulement l'apprentissage des règles sportives (ce qui va de soi) mais plus particulièrement ce que j'appellerais les règles de vie
- Par la suite cela m'a permis de « gagner ma vie » dans un milieu qui me convenait.

Mais pour moi, si je devais ne choisir qu'un mot pour tout résumer, c'est bien celui **d'intégration** que je mettrais en avant.